

Paris, le vendredi 23 juillet 2010

Circulaire : 028-10

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Objet : Revalorisation de la valeur du point au 1er mai 2010 pour les praticiens conseils

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous informe que par courrier en date du 9 juillet 2010, le Directeur de la Sécurité sociale, a procédé à l'agrément de l'avenant à la Convention collective des praticiens conseils du régime général, relatif à la revalorisation de la valeur du point, conclu le 18 mai 2010 entre l'Ucanss et des Organisations Syndicales Nationales.

Vous trouverez joints à cette circulaire le Protocole d'accord ainsi que le nouveau barème des appointements mensuels tenant compte de la revalorisation de la valeur du point. Cette dernière est majorée de 0,8% à compter du 1er mai 2010, sa valeur s'établissant à cette date à 7,20738 euros.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe Renard
Directeur

Document(s) annexe(s) :

- revalorisation valeur point PC,
- barème 05 2010 PC,